



La MRC de Montcalm passe au palier d'alerte maximale – ZONE ROUGE

Sainte-Julienne, jeudi 29 octobre 2020 – C'est par voie de communiqué que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé annonce que la Santé publique fait passer les MRC de Montcalm et Matawinie au palier d'alerte maximale, mettant toute la région de Lanaudière en zone rouge. Les mesures associées à ce changement de zones, comme la fermeture des bars et des restaurants, entreront en vigueur le samedi 31 octobre, dès 00 h 01, soit dans la nuit du 30 au 31 octobre. Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le lundi 2 novembre. Toutes les mesures relatives au palier d'alerte maximale sont disponibles sur le site du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Services municipaux maintenus

La municipalité demeure un service essentiel à la population et les services offerts aux citoyens sont maintenus avec certaines restrictions. Toutefois, certaines activités doivent être suspendues pour une période indéterminée. L'hôtel de ville reste ouvert, mais seulement le comptoir d'accueil reste accessible. Dans la mesure du possible, la municipalité demande aux citoyens de privilégier les paiements en ligne et de communiquer avec les employés par téléphone ou par courriel afin d'éviter les contacts.

Activités des Services culturels et récréatifs annulées

Par conséquent, toutes les activités des Services culturels et récréatifs tenues en soirée à l'école secondaire du Havre-Jeunesse et au centre communautaire Sainte-Julienne-En-Haut sont annulées à compter du vendredi soir 30 octobre 23 h, et ce, jusqu'au 18 décembre 2020. Un remboursement sera effectué aux participants, soit au prorata du nombre de cours qui fut donné.

La fréquentation des parcs et des modules de jeux demeure permise tout en respectant les consignes de sécurité émises au printemps dernier.

Bibliothèque Gisèle-Paré

La bibliothèque Gisèle-Paré poursuivra ses activités selon les consignes associées à la zone rouge. Les règles sanitaires qui s'appliqueront sont les suivantes :

- Port du masque obligatoire;
- Fermeture de tous les services de la bibliothèque excepté le comptoir de prêt pour le prêt sans contact;
- Les services d'impressions sont toujours suspendus;
- La circulation dans la bibliothèque, y compris l'accès au rayonnage et aux toilettes publiques, est interdite;

- Les retours de documents se font toujours dans la chute à documents située à la droite de la porte d'entrée en tout temps;
- L'aide aux études se fera à distance pour les élèves bénéficiant de ce service.

Les autorités municipales suggèrent fortement, bien que non obligatoire, d'adopter les mesures suivantes :

- Réserver à l'avance vos documents afin qu'ils soient déjà disponibles au comptoir de prêt;
- En cas de nouvel abonnement, appeler la bibliothèque pour faire préparer l'abonnement avant la visite en bibliothèque;
- De téléphoner ou d'écrire à la bibliothèque pour toute question relative aux services numériques. Téléphone : 450 831-3811 Courriel : bibliotheque@sainte-julienne.com

Ressources numériques disponibles à l'adresse suivante : www.mabiblioamoi/sainte-julienne

- Livres numériques en anglais et en français;
- Revues en ligne;
- Heure du conte en virtuel : heureduconte.ca sur notre portail;
- Généalogie;
- Cours en ligne.

- 30 -

Source : Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163 | www.sainte-julienne.com